

COMMUNE DE RICHEVILLE

Procès-verbal : Conseil municipal du vendredi 05 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice :	11	Quorum nécessaire :	06
Total membre(s) présent(s) :	08	Pouvoir(s) donné(s) :	01
Total membre(s) absent(s) :	03	Votants :	09

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Richeville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence du Maire, M. Roland DUBOS ;

Etaient présents : M. Roland DUBOS (Maire), M. Jean-Yves WEICHERDING, Mme Adeline BUTEZ, M. Bernard DELACOUR, Mme Marie-Andrée DESCHAMPS Mme Hélène SALINGUE, M. Thierry BENJAMIN, Mme Laetitia LE CUNFF

Absent(s) :

Absent(s) excusé(s) : M. Renaud LAVOGEZ, M. Éric DELHAYE, Mme Sandrine LEROY

Pouvoir(s) : M. Éric DELHAYE à M. Roland DUBOS

Le quorum étant atteint M. le Maire, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Adeline BUTEZ

Ordre du jour :

- Election des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales
- Participation 2025/2026 aux charges scolaires avec le SIVOS du VEXIN
- Informations diverses
- Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé.

Lecture et approbation du Procès-verbal du 08 avril 2026 :

Il est proposé au conseil municipal d'émettre ses observations et d'approuver ou non le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation

Délibération n°2026/22

Election des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL/BCE/2026/109 pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de Richeville soit 1 délégué et 3 suppléants ;

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal, après installation du bureau électoral et dépôt des candidatures à procéder à l'élection du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

1. Élection du délégué

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

La candidature enregistrée :

M. Roland DUBOS

a. A l'issu du premier tour de scrutin ont obtenu :

M. Roland DUBOS , 9, neuf voix.

b. Proclamation de l'élection du délégué

M. Roland DUBOS a été proclamé délégué et a accepté le mandat.

2. Élection des suppléants

COMMUNE DE RICHEVILLE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- M. Jean-Yves WEICHERDING.
- Mme Marie-Andrée DESCHAMPS
- Mme Adeline BUTEZ

a. A l'issue du premier tour de scrutin ont obtenu :

- M. Jean-Yves WEICHERDING 9, neuf voix
- Mme Marie-Andrée DESCHAMPS 9, neuf voix
- Mme Adeline BUTEZ 9, neuf voix

b. Proclamation de l'élection des suppléants

- M. Jean-Yves WEICHERDING.
- Mme Marie-Andrée DESCHAMPS
- Mme Adeline BUTEZ

ont été proclamés élus délégués suppléants et ont accepté le mandat.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026/23

Participation 2025/2026 aux charges scolaires avec le SIVOS du VEXIN

M. le Maire informe que la proposition faite au SIVOS du VEXIN pour les frais de scolarité des 3 élèves (2 élèves en élémentaire et un élève en maternelle inscrits au SIVOS du VEXIN à titre dérogatoire pour l'année 2025/2026 a été accordée par le Conseil Syndical (délibération du 06 mars 2026).

La proposition est basée sur le coût moyen à savoir 975,90€ par élève en élémentaire et de 1450,44€ par élève en maternelle soit $975,90\text{€} \times 2 + 1450,44\text{€} = 3\,402,24\text{€}$

M. le Maire demande aux membres présents du conseil municipal l'autorisation de verser au SIVOS du VEXIN la somme de 3 402,24€ au titre des charges scolaires 2025/2026.

Après en avoir délibéré les membres présents du Conseil Municipal :

- Autorisent à l'unanimité M. le Maire à mandater la somme de 3 402,24€ à l'article 65568

Informations diverses

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention (DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 30% a été accordée pour la rénovation de la voûte de l'église.

M. Le Maire indique avoir renoncé au transfert de ses pouvoirs de police spéciale à la CCVN et au Sygom pour la durée du mandat.

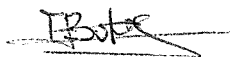
Questions diverses

Mme DESCHAMPS et M. WEICHERDING demandent s'il est possible de rappeler la réglementation concernant la taille des haies ainsi que sur le tapage nocturne.

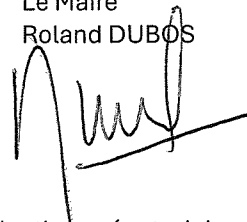
M. le Maire répond qu'il adressera un courrier aux personnes concernées concernant la taille des haies et le tapage nocturne.

Séance levée à 20H15

La secrétaire de séance
Adeline BUTEZ



Le Maire
Roland DUBOS



Liste récapitulative des délibérations :

- **2026/22 :** Election des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales
- **2026/23 :** Participation 2025/2026 aux charges scolaires avec le SIVOS du VEXIN